

# Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

## Rapport financier trimestriel Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

### Table des matières

- Introduction
- Mandat
- Méthode de présentation du rapport
- Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs
- Risques et incertitudes
- Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes
- Approbation des cadres supérieurs
- Annexe A et B

### Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel que l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Le rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2018-19. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

### Mandat

La Loi sur le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2017, constitue officiellement le Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Secrétariat). Le Secrétariat soutient le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Comité) dans l'exercice de son mandat. Le Comité a pour mandat :

- d'examiner les cadres législatif, réglementaire, stratégique, financier et administratif de la sécurité nationale et du renseignement;
- d'examiner les activités des ministères liées à la sécurité nationale ou au renseignement, à moins qu'il ne s'agisse d'opérations en cours et que le ministre compétent ne détermine que l'examen porterait atteinte à la sécurité nationale;
- d'examiner toute question liée à la sécurité nationale ou au renseignement dont il est saisi par un ministre.

Le Secrétariat veille à ce que, dans le cadre de ces examens, le Comité reçoive en temps opportun les renseignements classifiés pertinents et des conseils stratégiques et spécialisés. Il aide à l'élaboration des

rapports du Comité et fournit le soutien voulu en vue d'assurer le respect des exigences en matière de sécurité.

Comme le Secrétariat a été créé au cours de l'exercice 2017-2018, il n'est pas encore doté d'une architecture d'harmonisation des programmes aux fins de l'établissement de rapports. Un cadre ministériel des résultats et un répertoire des programmes connexes sont en cours d'élaboration; ils devraient être terminés d'ici le début de l'exercice 2019-2020.

## **Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2018-2019. Ce rapport a été préparé en utilisant un référentiel à l'usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Secrétariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Étant donné qu'il s'agit de la première année complète d'existence du Secrétariat, aucune comparaison des tendances n'est disponible pour les dépenses réelles ni pour les dépenses prévues par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les processus financiers du Secrétariat seront peaufinés au fur et à mesure de l'exercice en cours.

Il convient de noter que, pour la période se terminant le 30 juin 2018, des autorisations ont été fournies au Secrétariat dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Les régimes d'avantages sociaux des employés représentent la dépense financière la plus importante pour le Secrétariat au cours du premier trimestre de 2018-2019. Les principaux engagements financiers prévus pour le reste de l'exercice sont :

- les coûts ponctuels associés à la rénovation d'une installation gouvernementale existante en vue de loger le Comité et le Secrétariat de façon permanente;
- les coûts ponctuels associés à l'acquisition et à l'installation de l'infrastructure et du matériel de technologie de l'information;
- les coûts ponctuels liés à la fourniture de services de sécurité aux fins de la supervision des travaux de rénovation;

- les coûts permanents associés au recrutement et à la rémunération des employés.

## **Risques et incertitudes**

Étant donné que le Secrétariat en est à sa première année d'activité, il y a certains risques et certaines incertitudes quant aux dépenses nécessaires à l'aménagement des locaux permanents du Secrétariat et du Comité. Les coûts comprennent la rénovation, l'aménagement et la sécurité du site, ainsi que l'infrastructure des technologies de l'information. Le Secrétariat et le Bureau du Conseil privé (BCP) surveillent activement les coûts et l'échéancier du projet. Le Secrétariat prévoit emménager dans ses locaux permanents en septembre 2018.

Une fois que le Secrétariat en aura fini de ces coûts non récurrents, le profil de financement se stabilisera. Les dépenses courantes dignes de mention comprendront les régimes de rémunération des employés et les coûts associés au soutien quotidien du Comité. Le Secrétariat achèvera ses initiatives de dotation et de recrutement au cours de l'exercice 2018-2019; il aura alors tout son personnel, soit un effectif de dix employés à temps plein.

Le Secrétariat a signé des ententes avec d'autres organismes fédéraux en ce qui concerne des services de soutien spécialisés et des services de sécurité ministérielle. Le BCP fournit au Secrétariat un soutien organisationnel, qui comprend la technologie de l'information et les ressources humaines, tandis que le Service correctionnel du Canada fournit des commissionnaires pour assurer la sécurité matérielle des installations permanentes, dans l'édifice que les organismes se partagent.

D'autres évaluations des principaux risques, de leur probabilité et de leurs répercussions sur le Secrétariat seront effectuées plus tard au cours du présent exercice.

## **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Comme il s'agit de la première année de fonctionnement du Secrétariat, il n'y a aucun changement à signaler en ce qui concerne les opérations, le personnel ou les programmes. Le Secrétariat s'est doté d'une structure organisationnelle et de gouvernance pour appuyer l'exécution de son mandat.

## Approbation des cadres supérieurs

---

Rennie Marcoux, Directrice générale  
Ottawa, Ontario  
29 août 2018

---

Sean Jorgensen, Directeur des opérations et Directeur des finances  
Ottawa, Ontario  
29 août 2018

# Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

## Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

CPSNR

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

ANNEXE A

### ÉTAT DES AUTORISATIONS (*non-vérifié*) (*note 2*)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (note 1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement</b>	<b>3 294 747</b>	<b>18 792</b>	<b>18 792</b>
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	199 081	49 770	49 770
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	-	-
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>3 493 828</b>	<b>68 562</b>	<b>68 562</b>
<b>AUTORISATIONS TOTALES</b>	<b>3 493 828</b>	<b>68 562</b>	<b>68 562</b>

Note 1: N'inclut que les autorisations disponibles pour chacun des exercices financiers respectifs et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note 2: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non-vérifiées*) (note 2)

<i>(en dollars)</i>	Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (note 1)	Dépensés durant le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses budgétaires</b>			
Personnel	1 673 026	58 920	58 920
Transports et communications	327 040	4 462	4 462
Information	55 500	-	-
Services professionnels et spéciaux	1 226 803	5 179	5 179
Location	86 705	-	-
Services de réparation et d'entretien	-	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	15 200	-	-
Acquisition de machines et de matériel	109 554	-	-
Paievements de Transfert	-	-	-
Charges de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	-	-	-
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>3 493 828</b>	<b>68 562</b>	<b>68 562</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses</b>			
Revenus	-	-	-
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES NETTES TOTALES</b>	<b>3 493 828</b>	<b>68 562</b>	<b>68 562</b>

Note 1: N'inclut que les autorisations disponibles pour chacun des exercices financiers respectifs et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note 2: Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.